

# VOTE PAR CORRESPONDANCE ET PAR INTERNET

## EXTERNALISEZ POUR SIMPLIFIER



Les élections sont un temps fort dans la vie des entreprises. Pour en optimiser l'organisation, ces dernières sont de plus en plus nombreuses à faire appel à un opérateur spécialisé, un interlocuteur unique qui donne accès à une grande diversité de savoir-faire industriels très pointus.

Qu'il s'agisse de désigner les Délégués du Personnel, les membres du Comité d'Entreprise ou les représentants des salariés au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance, les élections professionnelles constituent un temps fort dans la vie des entreprises. Ces opérations sont de plus en plus visibles et regardées, aussi bien à l'intérieur de l'entreprise, par les participants eux-mêmes, candidats ou simples électeurs, qu'à l'extérieur par les pouvoirs publics, les organisations syndicales et les médias. Il en résulte une pression accrue sur les organisateurs des élections, généralement les directions des ressources humaines.

### OPTIMISER L'ORGANISATION DE L'ÉLECTION GRÂCE AU VOTE À DISTANCE

Pour y répondre, les entreprises se sont engagées massivement dans l'optimisation de leurs processus d'élections professionnelles ou institutionnelles notamment au travers du vote à distance.

Par courrier ou par internet, le vote à distance présente d'abord l'avantage de **faciliter l'expression des électeurs** en ne leur imposant pas de se déplacer à une date donnée pour s'exprimer. Il contribue ainsi à **enrayer la baisse du taux de participation** aux élections professionnelles ou institutionnelles. Le matériel de vote est envoyé par correspondance avec toutes les explications nécessaires. Quant au scrutin, il a lieu sur plusieurs jours et non sur une seule journée. Le vote à distance est aussi source de **gain de temps et d'économies** pour les organisateurs, qu'il s'agisse de la logistique des bureaux de vote ou de celle nécessaire pour le dépouillement des résultats. Enfin, le vote électronique **simplifie aussi considérablement la préparation des listes électorales**, en limitant les erreurs liées à la répartition des électeurs entre les différents bureaux de vote.

Quel que soit le mode de scrutin choisi, à l'urne, par courrier ou par internet, l'enjeu principal reste le même pour l'organisateur :

**le zéro défaut absolu pour éviter les recours et leurs conséquences.** Dans le cas du vote par courrier ou par internet, cette exigence de perfection se trouve même renforcée par les recommandations de la CNIL. En l'absence de scrutateurs à toutes les étapes, c'est le dispositif de vote à distance lui-même qui doit pouvoir **apporter les garanties de fiabilité, de confidentialité, de transparence et de traçabilité** que l'on attend d'un processus électoral. Selon la nature du scrutin, professionnel ou institutionnel, il faut aussi pouvoir prendre en compte des cas particuliers et complexes, comme le fait d'identifier les salariés de prestataires sous-traitants à intégrer au fichier électoral.





## DES ÉTAPES CRUCIALES À RESPECTER

Un facteur souvent sous-estimé lorsque l'on s'intéresse au sujet du vote à distance, tient à l'envergure des opérations. Le changement de mode s'accompagne généralement d'une **centralisation des listes électorales**. Là où une liste locale pouvait contenir, au plus, quelques milliers de noms, les organisateurs d'opérations de vote à distance doivent gérer de façon centralisée plusieurs centaines de milliers, voire plusieurs millions d'électeurs. Pour l'ensemble des opérations de dépouillement d'un vote par correspondance, il faut non seulement disposer des équipes à la dimension du volume à traiter, mais aussi de **techniques industrielles avancées qui suppriment les erreurs et les contrôles manuels**. Dans les solutions les plus avancées, comme celle proposée par DOCAPOST, le système de lecture collecte simultanément deux informations, le code à barres d'émargement qui confirme le droit de l'électeur à participer au scrutin, et, par reconnaissance optique, l'expression de vote sur le bulletin.

Si en apparence, le vote par internet semble plus facile d'accès, il faut là aussi **tenir compte des exigences réglementaires en matière de sécurité**. En terme d'hébergement de données, pour que le système de vote soit **conforme aux recommandations de la CNIL**, il faut ainsi pouvoir atteindre un niveau de sécurité équivalent à celui qui protège la carte de sécurité sociale ou les dossiers médicaux confidentiels. Là encore, une telle expertise prend de nombreuses années à construire et elle sera souvent inaccessible à une entreprise dont ce n'est pas le métier. Cette complexité conduit un nombre croissant d'entreprises à **externaliser l'organisation des élections**.



## UN RÔLE DE CONSEIL ET DES PRATIQUES INDUSTRIALISÉES

Mais si l'externalisation est bien la voie à suivre, les entreprises ont tout intérêt à analyser en détail les capacités de l'opérateur choisi afin d'éviter les mauvaises surprises. En matière de vote par internet, par exemple, il ne suffit pas de disposer de la technologie de bureau de vote en ligne. En amont, il reste souvent nécessaire d'imprimer et d'envoyer à chaque électeur un document d'information. Et en cas de recours, **l'entreprise doit s'assurer que le prestataire maîtrise par lui-même**, c'est à dire sans faire appel à des sous-traitants, **l'ensemble de la chaîne**, depuis l'envoi des documents de vote jusqu'à l'hébergement des serveurs, au paramétrage et à l'exploitation du bureau de vote virtuel.

Qu'il s'agisse de vote par correspondance ou de vote par internet, la fiabilité et la sécurité du scrutin nécessitent en réalité une combinaison de plusieurs métiers et procédés industriels bien rodés, comme **l'envoi en nombre, la lecture automatisée de documents à grande vitesse, ou encore des infrastructures informatiques normalisées et auditable à tout moment**. Le rôle de l'opérateur de vote est non seulement de coordonner ces différents services métiers mais aussi d'apporter une valeur ajoutée spécifique, en simplifiant autant que possible les étapes cruciales du processus électoral, de la mise en œuvre de l'accord électoral **dans le respect de la réglementation** en amont, jusqu'à l'établissement du procès verbal à la clôture du scrutin en aval.

Cette dernière étape est particulièrement importante, car elle détermine, pour l'ensemble des personnes impliquées, la réussite de l'élection. **Il faut à tout prix éviter qu'elle soit réalisée dans l'urgence**, au moyen de calculs manuels générateurs d'erreurs. C'est ici que le rôle de conseil de l'opérateur de vote prend tout son sens. En apportant la bonne combinaison de **processus industriels normalisés, d'expérience des élections et d'accompagnement personnalisé**, il peut éviter à l'organisateur de l'élection de longues heures de vérification, qui, même si l'erreur est corrigée, laisseront toujours le sentiment d'un manque de transparence ou de professionnalisme du processus électoral.



## LE PREMIER CRITÈRE DE RÉUSSITE, C'EST LA CONFIANCE

Première mutuelle de fonction publique en France, la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN) organise tous les deux ans le renouvellement par tiers de ses 101 comités de section, des instances locales qui représentent la Mutuelle, notamment auprès du corps enseignant. En charge de l'organisation de ce scrutin depuis 2002, **Geneviève Delalot**, responsable des élections au secrétariat général de la MGEN, revient sur la démarche d'externalisation des opérations de vote, gérées depuis 10 ans par DOCAPOST...

### Quel était l'objectif initial ?

Lorsque je suis arrivée, cette élection institutionnelle importante pour la vie démocratique de la mutuelle était organisée dans chacune des 101 sections locales. Les militants bénévoles de chaque section devaient faire réaliser le matériel de vote, gérer manuellement les opérations d'émargement et de dépouillement et remonter les résultats au niveau national. Cela prenait beaucoup de temps et d'énergie. Nous avons voulu harmoniser le processus et le professionnaliser.

### Constatez-vous un réel gain de temps ?

Oui bien sûr ! Auparavant, certaines sections devaient mobiliser beaucoup de militants bénévoles pour dépouiller les votes dans de bonnes conditions. Et il fallait parfois attendre au moins trois jours avant de pouvoir remonter les premiers résultats. Même si l'organisation de telles élections, avec deux millions d'électeurs, restera toujours un travail important, l'externalisation de ces opérations nous a permis de centraliser toute la préparation

au sein du Secrétariat général de la MGEN et de gagner du temps dans ce processus électoral. Nous publions désormais les résultats dans les 24 heures après le scrutin. Grâce aux procédures automatisées mises en oeuvre par DOCAPOST, une quinzaine d'heures suffisent pour émarger et dépouiller près de 500 000 bulletins.

### Quels sont selon vous les principaux facteurs de réussite ?

Le premier qui me vient à l'esprit, c'est la confiance. Il faut vraiment pouvoir travailler main dans la main avec le prestataire retenu. DOCAPOST nous a apporté des réponses innovantes. Par exemple, c'est un expert informatique auprès des tribunaux qui supervise le traitement automatisé des bulletins. Compte tenu de son expertise, il est le mieux placé pour répondre en toute indépendance aux questions des adhérents. Cela dit, et c'est important à préciser, nous n'avons jamais eu de recours.

## LE VOTE ÉLECTRONIQUE, ALLEZ-Y EN CONFIANCE

Le Groupe Adecco Medical est le leader en solutions RH dans la Santé en France (recrutement, intérim, conseil et prestations de services). Pour maintenir le taux de participation aux élections professionnelles d'une population traditionnellement éloignée de ces sujets, Adecco Medical s'est appuyé sur la solution de vote par internet de DOCAPOST BPO JeVoteEnLigne.com. **Magali Berger**, responsable du développement RH, dresse le bilan de l'opération.

### Aviez-vous expérimenté le vote électronique auparavant ?

Non, c'était la première fois. Nous étions convaincus de son intérêt, notamment en termes de simplification et de gain de temps dans le process d'élections, sans oublier le fait que le traitement automatique des votes réduit considérablement les risques d'erreur. Nous avons eu la chance que nos partenaires sociaux adhèrent eux aussi à la démarche.

### Quel bilan faites-vous de cette première expérience ?

Nous espérons, les partenaires sociaux et nous, que le vote électronique permettrait de faire progresser le taux de participation. Mais malgré les possibilités offertes par la plateforme, comme le suivi en temps réel du taux de participation,

la participation est identique aux élections précédentes en raison des particularités du scrutin lui-même. En revanche, nous avons eu de très bons retours sur la facilité d'accès et d'utilisation de l'outil.

### Quels sont selon vous les critères de réussite ?

Il y en a un qui prévaut sur tous les autres, c'est la confiance. Elle est indispensable dans la relation avec le prestataire, qui ne doit pas seulement bien maîtriser son sujet mais aussi apporter du conseil à valeur ajoutée, notamment en amont, lors de la rédaction de l'accord électoral avec les partenaires sociaux. Cette expertise et cette expérience sont au moins aussi importantes que la technique elle-même. La confiance, c'est aussi le point de départ en interne dans l'entreprise. S'il y a un climat de confiance, il n'y a aucune raison de ne pas profiter des avantages du vote électronique.



Flashez le QR code pour découvrir la solution de vote électronique [Jevoteenligne.com](http://Jevoteenligne.com)